

Fiche – CONTRAT DE MISE A DISPOSITION PLATEAU REGIONAL (A9)



CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DU PRATICABLE AEROBIC Région Nouvelle-Aquitaine

Correspondant régional :

Nom - Prénom

Tél . :

Mail :

Entre le
sis au
représenté par

COMITE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE GYMNASTIQUE
35 avenue Gustave Eiffel – 33600 PESSAC
Monsieur **Frédéric BUREAU**, Président,

et,

Le club de _____, représenté par

à l'occasion de la manifestation désignée ci-dessous :

Type de compétition :

Date :

Lieu :

Il a été convenu ce qui suit :

Partenaires institutionnels



Partenaires éthique du sport



Partenaires officiels



OBLIGATIONS ORGANISATEUR :

ARTICLE 1 - RECEPTION, STOCKAGE, MONTAGE, STATIONNEMENT DU CAMION, DEMONTAGE ET REEXPEDITION DU MATERIEL :

Toutes ces opérations sont entièrement à la charge et de la responsabilité de l'organisateur.

L'organisateur devra désigner un responsable pour toutes les opérations de déchargement(s), montage, démontage et rechargement(s) du matériel.

Le club doit établir des horaires de montage et de démontage du matériel et prévoir une équipe de **8 personnes** adultes.

L'organisateur et les responsables du matériel devront effectuer, sur demande, une pré-visite du site de compétition, avec le(s) cadre(s) technique(s), deux mois avant la compétition afin de préparer leur intervention selon les modalités du cahier des charges régional des compétitions.

Ce responsable devra faire un état inventaire du matériel après montage du praticable et un état inventaire du matériel avant démontage et rechargement du praticable. La fiche annexe « État des Lieux » est à envoyer au correspondant régional au lendemain de la compétition.

La liste du matériel fourni, ci-jointe, servira de base à ces deux états des lieux. Les observations pourront y être notées. En cas de détérioration constatée, des photos seront jointes en annexe.

L'organisateur s'engage à réexpédier le matériel dans les emballages d'origine.

Nature du matériel prêté : liste ci-jointe et devis validé

Valeur : **45 500,00** € TTC

L'organisateur de compétitions FFG interdépartementale, régionale ou interrégionale du territoire Nouvelle-Aquitaine, a la possibilité de se faire accompagner durant les phases de déchargement, montage, démontage et rechargement par des **Référents Plateau Mobile (RPM)** ou cadres du Comité. Le cas échéant, ce personnel est pris en charge en totalité par le Comité Régional durant ses phases d'intervention. Le rôle des RPM est de conseiller le responsable matériel local de l'évènement et de l'accompagner à la coordination de l'équipe de 20 bénévoles préconisé au montage et démontage.

L'organisateur souhaite solliciter l'accompagnement des RPM

OUI

NON

ARTICLE 2 - TRANSPORT DU MATERIEL :

L'organisation et les modalités de transport sont à la charge du locataire. À ce titre, l'organisateur dispose d'une liberté d'organisation, sous réserve du respect des contraintes suivantes :

- Le praticable est stocké au Complexe sportif Vincent Mabillet, situé rue du Dr. Gronich – 40220 TARNOS.
- Son transport s'effectue en cinq chariots de 400 kg chacun, soit un poids total de 2 000 kg.
- Un véhicule adapté aux exigences de ce transport doit être prévu.

ARTICLE 3 - CAUTION :

Une caution "matériel" est sollicitée au moyen de ce présent contrat de mise à disposition du matériel. Cette caution qui ne sera pas encaissée s'élève à **5 000,00 €**. En l'absence de tout incident sur le matériel, elle sera intégralement restituée à l'issue de la manifestation. Le chèque de caution est à libeller à l'ordre du Comité Régional de Gymnastique Nouvelle-Aquitaine.

En cas de détérioration ou de manquement de matériels, la caution ne sera rendue que partiellement après estimation et prélèvement des sommes correspondantes aux réparations ou aux remplacements des matériels manquants. Le comité se réserve le droit de demander un complément si la(es) réparation(s) nécessaire(s) dépasse(nt) le montant de la caution initialement demandée, devis du fournisseur à l'appui.

ARTICLE 4 - ASSURANCE :

Le matériel laissé dans la remorque est assuré par le Comité Régional.

L'assurance souscrite par le Comité Régional intervient également à partir du moment où les agrès et les tapis sont installés et stockés dans les salles d'échauffement et de compétition durant le temps nécessaire du championnat.

ARTICLE 5 - IMPLANTATION :

L'organisateur devra fournir au Comité Régional un plan d'accès pour le camion.

ARTICLE 6 – PARTENARIAT GYMNOVA :

Dans le cadre du partenariat associant le Comité Régional et GYMNOVA, l'organisateur réservera à titre gracieux : (*présence à confirmer*)

- Une annonce publicitaire dans le programme,
- Des emplacements gratuits dans la salle de compétition pour affichage publicitaire,
- Deux annonces « micro » par séquence de compétition,
- Un emplacement destiné à l'installation d'un stand d'information et de vente (environ 6 m²) avec une table et deux chaises.
- L'hébergement et la restauration du personnel GYMNOVA, présent sur la manifestation sont à la charge du COL.

ARTICLE 7 – VALIDATION DE LA RESERVATION :

- ⇒ Joindre le présent contrat de mise à disposition daté et signé du Président de l'association accompagné de la mention « bon pour accord »,
- ⇒ Retour de la « Fiche de Renseignements » dans le délai imparti,
- ⇒ Joindre le chèque de caution de 5 000 € à l'ordre du Comité Régional de Gymnastique Nouvelle-Aquitaine (non encaissé),
- ⇒ Joindre un chèque correspondant au prix total de la mise à disposition libellé à l'ordre du Comité Régional de Gymnastique Nouvelle-Aquitaine (encaissé après la manifestation)

Ces documents sont à adresser au correspondant régional.

- ⇒ Aucune réservation ne sera possible sans ces éléments.

ARTICLE 8 – COUT DE LA MISE A DISPOSITION :

Tarification :

Le montant de la mise à disposition du praticable a été fixé à€ (assurance incluse).

Merci de retourner ce contrat accompagné des pièces exposées dans l'article 7.

A Pessac, le

A _____, le

Le loueur :
Pour le Comité Régional
Le Président Régional
Frédéric BUREAU

Le locataire :
Pour le Club Organisateur :
(Inscrire la mention « Bon pour accord »)

SIGNATURE

SIGNATURE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A remplir par l'organisateur et à envoyer au correspondant régional

Coordonnées des responsables du matériel :

RESPONSABLE N° 1 : _____ Tel : _____

Jour et heure d'enlèvement du praticable souhaités : _____ à _____

Jour et heure de montage souhaités : _____ à _____

Jour et heure de démontage souhaités : _____ à _____

Jour et heure de retour du praticable souhaités : _____ à _____

Jours et horaires de la compétition : du : _____ à _____

au : _____ à _____

Adresse de livraison :

Pour que le dossier soit recevable et que le praticable soit réservé, les documents demandés doivent être dument complétés et retournés au Comité Régional

- ✓ **Joindre un chèque de caution de 5 000 € libellé à l'ordre du Comité Régional de Gymnastique Nouvelle-Aquitaine (non encaissé)**
- ✓ **Joindre un chèque au prix total de mise à disposition libellé à l'ordre du Comité Régional de Gymnastique Nouvelle-Aquitaine (encaissé après la manifestation)**

Fait en deux exemplaires, le

Signature du Correspondant régional

Signature du responsable matériel de l'organisation

ETAT DES LIEUX

Répartition du matériel.

PLATEAU TRAMPOLINE					
Descriptif	Qté	Réf.	Etat validé ✓	Etat défectueux ☒	Commentaires
Praticable AER	1				
Chariots de transport	5				

COMMENTAIRE GENERAL

Fait à :

Le,

Signature du loueur

Signature du locataire

Partenaires institutionnels

Partenaires éthique du sport

Partenaires officiels